

**DEMANDE DE PRET (OU DE LOCATION)
DES GPS DIFFERENTIELS
(MSH DE DIJON)**



GEOBFC -
Plateforme Technologique Géomatique
Bourgogne Franche-Comté
MSH Dijon – USR 3516
Esplanade Erasme
BP 26611
21 066 Dijon
03 80 39 35 96
pgc.mshdijon@u-bourgogne.fr

RESPONSABLE TECHNIQUE DE LA MISSION

Nom, prénom, statut

Coordonnées téléphoniques et Email

Laboratoire et adresse

Nom du directeur du laboratoire

MISSION

Programme de recherche

Durée du prêt

Date de début de mission / Date de fin de mission / Date de retour du matériel

Lieu d'utilisation

Types de relevés (précision recherchée)

Coordonnées du lieu de la mission (Tél, adresse)

MATERIEL EMPRUNTE

Nombre de récepteurs GPS

Accessoires et équipements complémentaires (Logiciel, trépied, embase, canne, ...)

Nom(s), prénom(s), statut(s) de(s) utilisateurs(s)

(si différent du responsable de la mission)

Connaissez-vous le fonctionnement de ce matériel?

Avez-vous déjà utilisé ce type de matériel?

Date

Signature

DEMANDE DE PRET (OU DE LOCATION) DES GPS DIFFERENTIELS

CONDITIONS GENERALES DE LOCATIONS

Article 1 :

Une fiche d'inventaire est associée à chaque emprunt. Elle est renseignée et signée lors de la mise à disposition du matériel. Elle précise le type de matériel, les accessoires éventuels, la personne qui prend en charge le matériel et le laboratoire emprunteur.

Article 2 :

Pendant tout la durée du prêt, l'emprunteur s'engage à utiliser le matériel exclusivement dans le cadre des activités précisées dans la fiche de prêt.

Article 3 :

L'emprunteur s'engage à retourner le matériel complet, en parfait état de fonctionnement, à la date précisée sur la fiche de prêt.

Tout retard sera sanctionné par des pénalités financières : 50€ / jour / GPS la 1^{ère} semaine – 100 € / jour / GPS la 2^{ème} semaine – 150 € / jour / GPS la 3^{ème} semaine – 200 € / jour / GPS les semaines suivantes. Une facturation sera émise pour chaque semaine de retard et libellée au nom du laboratoire dont relève l'emprunteur.

Article 4 :

Durant la location, le matériel est sous la responsabilité de l'emprunteur.

Les dommages et les détériorations du matériel, y compris la perte et le vol, sont à la charge de l'emprunteur.

Il sera demandé le jour du retrait du matériel une copie de l'ordre de mission précisant le déplacement avec le matériel GPS pour les missions sur le territoire nationale ou une copie de l'assurance prise par la mission pour les déplacements à l'étranger.

En cas de perte ou de vol, l'emprunteur est tenu d'avertir immédiatement la MSH et de fournir les déclarations attestant l'événement.

En cas de détérioration du matériel, l'emprunteur indemniser la MSH du montant de sa réparation à charge pour lui de se retourner contre son assureur.

Article 5 :

L'emprunteur est responsable de la sauvegarde de ses données personnelles.

Article 6 :

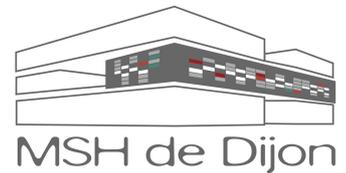
La MSH contrôlera dès réception le matériel et avertira l'utilisateur de tout problème constaté dans la semaine qui suit.

L'emprunteur reconnaît avoir lu les conditions générales de location et les avoir acceptées.

Date

Signature du demandeur

Signature du directeur du laboratoire



GEOBFC -
Plateforme Technologique Géomatique
Bourgogne Franche-Comté
MSH Dijon – USR 3516
Esplanade Erasme
BP 26611
21 066 Dijon
03 80 39 35 96
pgc.mshdijon@u-bourgogne.fr